

A.S. BEUVRY LA FORÊT

Complexe Sportif Albert Ricquier, 59310 BEUVRY-LA-FORÊT Ligue des Hauts de France – District Escaut – F.F.F. N° 520837

RÈGLEMENT

Chaque équipe doit fournir un nom, même fantaisiste. La journée sera placée sous le signe de l'amitié, de l'humour, du sport et du respect.

ARTICLE 1: L'A.S. Beuvry la Forêt organise le Dimanche 2 juillet 2023 un grand tournoi à effectif réduit dit de sixte, ouvert à tous licenciés ou munit d'une pièce d'identité accompagné d'un certificat médical récent.

ARTICLE 2: Le tournoi est réservé aux joueurs seniors, U18 et U19.

ARTICLE 3: Les règlements du jeu sont ceux adoptés par la F.F.F.

Tout joueur ayant reçu un carton rouge aura une suspension d'un match, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du tournoi, après rapport de l'arbitre au comité organisateur. Tout carton rouge non signalé au comité organisateur par l'arbitre lui-même après le match sera annulé.

ARTICLE 4 : Le tournoi est limité à 24 équipes. Un même club peut engager plusieurs équipes. Sera retenue la candidature des 24 premières équipes nous ayant fait parvenir l'acceptation écrite du présent règlement accompagné de la liste des joueurs et des droits d'engagement correspondants.

Il est entendu que la participation d'un joueur est limitée à une seule équipe.

ARTICLE 5 : Pour disputer ces rencontres, tout joueur doit être assuré.

Les capitaines devront se munir, le jour du tournoi, de la liste des 8 joueurs qui composent leur équipe. Cette liste ne pourra pas être modifiée durant le tournoi et ce pour quelques raisons que ce soit.

ARTICLE 6 : Chaque équipe est inamovible. Une photographie (sans les responsables) sera prise avant le début du tournoi pour éviter tous litiges.

Tout joueur absent au moment de la photographie (qui devra comporter un minimum de 6 joueurs) devra se présenter au podium dès son arrivée et justifier de son identité au moyen de pièces officielles (Permis, carte d'identité, licence...).

Le numéro de maillot du joueur retardataire devra être précisé.

Tout manquement à cet article entrainera l'exclusion immédiate et définitive de l'équipe.

ARTICLE 7 : Les rencontres seront dirigées par un arbitre **officiel**. Trois arbitres **officiels** pour les 1/2 finales et finales (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} places).

Une feuille de match sera établie pour chaque rencontre.

ARTICLE 8 : Les capitaines d'équipes devront fournir un ballon qui sera utilisé lors des rencontres et se munir d'un jeu de maillots **numérotés**. Ce numéro sera pris sur la photographie d'identification, les numéros des maillots devront être identiques.

ARTICLE 9 : Chaque équipe comprend 6 joueurs. Deux remplaçants sont autorisés par équipe. Il doit y avoir 6 joueurs sur le terrain dont le gardien. Tout remplacement de joueur s'effectuera par **le centre du terrain** sans arrêt de jeu. Les remplacements durant un match sont illimités.

ARTICLE 10 : Toutes les rencontres ont lieu sur le STADE ALBERT RICQUIER de Beuvry-la-Forêt. Le tournoi commence le Dimanche 2 juillet 2023 à **08h30 précises et se termine vers 21h00**.

Chaque équipe devra se présenter équipée au podium 30 minutes avant son premier match afin de procéder à l'identification des joueurs.

ARTICLE 11: Les rencontres se disputent sur un terrain réduit sans hors-jeu. Sur coup franc, le joueur adverse doit se placer à 5 mètres du ballon. Tous les coups francs peuvent être joués directement. Pour les sorties de but, le ballon doit être placé à l'intérieur de la surface de réparation.

ARTICLE 12 : Sur dégagement des 6 mètres, le ballon devra avoir été touché par un joueur de champ avant de pénétrer dans le but adverse. Le gardien adverse est considéré comme joueur de champ.

ARTICLE 13: A la remise en touche qui se fait à la main, le ballon devra avoir été touché par un joueur quel qu'il soit, y compris le gardien de but pour qu'un but puisse être validé.

ARTICLE 14 : Les engagements sont fixés à 100 € par équipe, soit 12,50 € par joueur, non remboursable après le 26 juin 2023.

ARTICLE 15 : Tout engagement non accompagné de son droit d'inscription sera considéré comme nul.

ARTICLE 16: Les 4 premières équipes recevront un lot en fin de tournoi.

ARTICLE 18: ELIMINATOIRES 1er TOUR → MATCHS DE POULES

Les équipes seront réparties en 6 poules de 4.

Les équipes d'une même poule effectueront 3 matchs d'1x12 minutes au cours desquels un classement sera établi en tenant compte du nombre de point suivant :

- 4 points par match gagné.
- - 2 points par match nul.
- 1 point par match perdu.
- 0 point par match perdu par forfait avec pénalité de 5 buts sous le principe d'un championnat.

En cas d'égalité de points et de goal-average, nous procèderons au tirage d'une série de 3 tirs au but à (9 mètres du but).

Les 6 premiers, les 6 deuxièmes et les 4 meilleurs troisièmes seront départagés par leur différence de buts* et seront qualifiés pour les phases finale.

Le premier de chaque poule sera considéré comme tête de série et évitera pour les huitièmes de finale tous les premiers des autres poules.

Temps de jeu maximum : 3 matches de 1x12 minutes soit 36 minutes de jeu.

ARTICLE 19: ELIMINATOIRES 2^{ÈME} TOUR

Suite au tirage au sort de l'arbre du 2^{ème} tour, les 16 équipes qualifiées seront départagées par un match d'1x 12 minutes qui les qualifieront pour les quarts de finale.

Temps de jeu maximum : 1 match d'1x12 minutes

ARTICLE 20 : En quart de finale, les 8 équipes qui se sont qualifiées seront départagées par un match d'1x 12 minutes.

ARTICLE 21 : En demi-finale, les 4 équipes qui se sont qualifiées seront départagées par un match d'1x 12 minutes.

ARTICLE 22: > Finale des vaincus (perdants de chaque ½ finale)

> Finale des vainqueurs (gagnants de chaque ½ finale)

Temps de jeu maximum : **2x10 min soit 20 minutes**.

ARTICLE 23:

Temps maximum joué par équipe et par joueur :

1^{er} tour : 36 minutes de jeu

2^{ème} tour : 12 minutes de jeu

¼ de finale : 12 minutes de jeu

½ finale : 12 minutes de jeu

Finale/petite finale: 20 minutes de jeu

Total: 92 minutes

ARTICLE 24 : Le trophée sera attribué au vainqueur du tournoi et acquis définitivement s'il est remporté trois années consécutives.

ARTICLE 25 : Une récompense sera attribuée, sur décision des arbitres officiels à l'équipe ayant le meilleur esprit sportif suite à la note de fairplay donnée par les arbitres pour chaque rencontre.

ARTICLE 26 : Toute équipe n'étant pas présente sur le terrain à l'heure indiquée sur le calendrier remis aux responsables, sera considérée, pour le classement, comme ayant perdu par forfait.

Toute équipe ayant quitté le tournoi sera éliminé et ne se verra attribuer aucun lot.

ARTICLE 27 : Les différents et contestations, ainsi que des questions non prévues par le présent règlement, seront tranchées par le comité organisateur siégeant près du terrain, en présence d'un délégué.

Les décisions prises seront sans appel.

Tout manquement aux articles de ce règlement entrainera l'exclusion immédiate de l'équipe.

ARTICLE 28 : L'A.S.B. décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

ARTICLE 29 : L'A.S.B. se réserve le droit d'annuler ce tournoi au cas où elle ne trouverait pas le nombre d'équipes voulu ou si la commission des calendriers retiendrait cette date pour disputer des rencontres officielles.

Dans ce cas, les droits d'engagement seraient remboursés.

RESTEZ COURTOIS ENVERS LES ARBITRES ET GARDEZ VOTRE BONNE HUMEUR!

Porter la mention "lu et approuvé" en-dessous de la signature :

Fait à Beuvry-la-Forêt le 25/05/2023,

Julien DERACHE, Secrétaire général de l'A.S. BEUVRY LA FORÊT.





A.S. BEUVRY LA FORÊT
www.asbeuvrylaforet.fr
1180 RUE ALBERT RICQUIER
59310, BEUVRY-LA-FORÊT
N° FFF: 520837
contact@asbeuvrylaforet.fr